

## Allocution d'ouverture

Monique Barbut, Directrice générale et Présidente Fonds pour l'environnement mondial

40° réunion du Conseil 24 mai 2011 à 9h 2

Allocution d'ouverture de la DG 40<sup>e</sup> réunion du Conseil 24 mai 2011

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil,

Bonjour!

Aujourd'hui il me vient à l'esprit un proverbe, ou plutôt une malédiction pour

d'aucuns : « Puissiez-vous vivre en des temps intéressants ! ». Je ne saurais

démarrer cette réunion du Conseil sans prendre quelques instants pour m'interroger

sur tous les bouleversements plutôt dramatiques qui surviennent dans les sphères

environnementale, économique et politique, et qui auront un impact sur notre

vision pour FEM-5.

Nous avons été témoins de catastrophes écologiques, aussi bien naturelles

qu'anthropiques, aux quatre coins de notre planète : l'éruption volcanique en

Islande, les inondations sans précédent au Pakistan et en Australie, les séismes au

Chili et en Haïti, et les tremblements de terre accompagnés de tsunamis au Japon.

Il y a eu également la marée noire dans le Golfe du Mexique, les inondations d'un

niveau record dans le delta du Mississippi, et maintenant les tornades mortelles qui

s'abattent sur certaines parties des Etats-Unis.

Je voudrais, au nom du Secrétariat, faire part de toute la compassion que nous inspirent les difficultés et les souffrances infligées à tant de populations au sein de

la famille du FEM.

Cette longue série de catastrophes majeures a, je pense, permis au monde entier de prendre plus que jamais conscience de notre dépendance à l'égard de la nature, non seulement pour notre survie mais également pour notre prospérité, et du grave risque que nous courrons à tenir pour acquis les biens et services environnementaux et notre patrimoine naturel. Néanmoins, ces sinistres pèsent lourdement sur les ressources des donateurs, dans le contexte d'une économie mondiale affaiblie. Qui plus est, nous nous retrouvons à évoluer dans un paysage politique mondial tout aussi agité que l'environnement.

Au regard de cette situation, j'ai la ferme conviction que les innovations apportées par les réformes et les politiques de FEM-5 placent le FEM dans une bonne posture pour relever ces nouveaux défis. Pour FEM-5, nous devons en particulier déployer les ressources d'une manière encore plus efficace ce qui doit se traduire par le renforcement de l'appropriation des programmes et des projets du FEM par les pays.

24 mai 2011

A cet égard, les décisions que nous prendrons durant la présente réunion sur la mise en œuvre de l'article 28 de notre instrument influeront aussi sur les décisions futures concernant le financement international dans le domaine de l'environnement, notamment celles qui seront prises à Durban et à Rio. Cette réunion du Conseil revêt donc en effet une importance particulière. Et notre ordre du jour, à commencer par le Plan d'activité, correspond en grande partie à ce que le FEM a fait et doit continuer de faire pour continuer de faire office de mécanisme financier des Conventions.

Ce rôle doit continuer d'être l'essence même du FEM. Notre institution est capable de réaliser les synergies et les économies tant recherchées dans l'effort de protection des nombreux biens publics mondiaux parce qu'elle a été conçue comme un mécanisme financier pour de multiples conventions.

## Innover au sein du réseau particulier du FEM

L'une des innovations les plus importantes est l'effort de mise en application de la décision du Conseil d'élargir l'accès aux ressources du FEM en donnant la possibilité à des entités nationales et régionales et à des institutions non gouvernementales de devenir des Entités partenaires du FEM. L'un des points de l'ordre du jour soumis à votre examen cette semaine présente les modalités de mise

en œuvre du projet pilote d'élargissement de l'accès, en application du paragraphe 28 de l'Instrument du FEM. Cette proposition a été formulée en collaboration avec un sous-comité du Conseil qui s'est réuni à trois reprises pour examiner de nombreux projets de documents et questions et parvenir à un résultat très satisfaisant. Qu'il me soit permis de rendre hommage à l'Afrique du Sud, à l'Allemagne, au Brésil, aux États-Unis, à l'Indonésie, et à la Norvège qui y ont travaillé assidument, ainsi qu'à M. Andrew Velthaus du Secrétariat, qui a piloté le processus.

Le projet pilote qui est envisagé établit un ordre de priorité dans l'accréditation des organismes nationaux et régionaux qui mettront en œuvre des projets du FEM. Ce projet pilote se veut simple dans sa conception. Il préconise un examen de la valeur ajoutée que l'organisme candidat apporte au FEM, de ses normes fiduciaires et de ses politiques de sauvegarde environnementale et sociale. Les normes de gestion de projets sont certes élevées, comme elles devraient l'être, mais quel est donc le meilleur moyen de compléter les efforts déployés à travers le monde pour renforcer l'État de droit et les institutions gouvernementales que d'établir des normes élevées auxquelles les systèmes nationaux des pays bénéficiaires doivent correspondre ?

Engagement à renforcer le rôle du FEM en tant que mécanisme financier des Conventions

Un autre point de l'ordre du jour soumis à votre examen cette semaine concerne – et je le dis en toute franchise – un impératif pour l'avenir du FEM. En novembre, vous avez admis qu'il était nécessaire de permettre au FEM de mobiliser des ressources additionnelles pour donner suite aux nouvelles directives reçues des instances des conventions dont il est un rouage du mécanisme financier, reconnaissant que si le FEM n'y apportait pas de réponse pragmatique, les donateurs intéressés transfèreraient naturellement les ressources vers une autre institution, ce qui compromettrait ce rôle de mécanisme financier. Je sais que bien que vous soyez conscients de cette situation, beaucoup parmi vous restent préoccupés par le changement. Je vous le dis néanmoins, nous devons faire évoluer notre institution si nous voulons qu'elle prospère, si nous voulons d'un mécanisme financier capable de créer des synergies pour une programmation couvrant plusieurs conventions, et si nous espérons éviter une plus grande fragmentation du dispositif de financement international de la protection de l'environnement. Aujourd'hui, seul le FEM est pénalisé par l'incapacité à accepter de nouveaux fonds pendant une période de quatre ans. Nous devons impérativement rendre notre système plus dynamique.

Au cours de cette réunion, nous allons également finaliser les modalités de fonctionnement de notre nouveau fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

Il vous revient donc de déterminer de façon plus concrète les caractéristiques de la programmation des ressources de ce fonds, de sorte que nous puissions commencer immédiatement à recenser les projets à financer pour soutenir la ratification et la mise en œuvre rapide du Protocole.

Même le Programme de travail qui vous est présenté cette semaine témoigne de la détermination du FEM à obtenir des résultats concrets s'accompagnant de transformations profondes. Il comporte, entre autres, la première plateforme-cadre de FEM-5, intitulée « Programme du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest en appui à l'Initiative 'Grande muraille verte' », mise en œuvre suivant les nouvelles règles allégées applicables aux programmes. Ce programme illustre parfaitement le déploiement stratégique des ressources du FEM dans le but d'avoir des effets positifs intersectoriels et un impact porteur de réelles transformations. Financé sur les ressources du Fonds pour les PMA, du Fonds spécial et du FEM, il est porté dans sa première tranche qui vous est présenté cette semaine par la Banque mondiale qui y associe 1,8 milliard de ses ressources. Je l'en remercie. En novembre prochain ce programme sera complété par l'apport tout aussi substantiel d'autres agences.

Le Programme de travail qui vous est présenté est le témoignage le plus concret de la détermination du FEM à mettre en place une programmation efficace, mais l'augmentation de l'efficacité pendant FEM-5 sera également assurée par l'approfondissement du rôle que la gestion par les résultats jouera sur l'ensemble du réseau. À cet égard, j'évoquerai deux documents d'information parmi ceux qui vous ont été transmis, qui présentent de manière plus détaillée les efforts entrepris par le FEM pour intégrer le principe de la gestion par les résultats. Ces documents fournissent de plus amples informations sur l'application du mécanisme de gestion par les résultats du FEM et sur la réflexion que nous avons menée à ce jour sur l'élaboration de l'initiative pour la gestion des connaissances du FEM. La gestion par les résultats requiert un système solide de gestion des connaissances qui assure une analyse et une organisation utiles des informations nécessaires pour gérer en se fondant sur les résultats. Je vous exhorte tous à communiquer vos avis sur le document relatif à la gestion des connaissances par écrit au Secrétariat avant la fin du mois de juin, afin que nous puissions préparer le document de décision pour notre conseil de novembre.

Une autre mesure importante à prendre pour accroître l'efficacité du FEM consiste à concevoir une stratégie concernant nos interventions du coté du secteur privé. Cela est néanmoins plus facile à dire qu'à faire. Par conséquent, la stratégie qui

vous est présentée cette semaine n'intègre pas de mesures audacieuses pour mobiliser pleinement le secteur privé. Elle trace néanmoins les grandes lignes de ce qui peut être fait dans les limites des paramètres existants. Nous proposons précisément d'inciter au recours à des instruments autres que les dons, ce qui nous permettrait de financer des programmes de garantie de risques, de prendre des participations, de jouer un rôle de commanditaire, ou de financer des prêts à faible taux d'intérêt.

## Les perspectives

Grâce au travail que nous aurons accompli cette semaine, nous aurons pleinement préparé le FEM à poursuivre l'ensemble des réformes engagées dans le cadre de FEM-5. Il me restera une dernière année pour les mettre sur une voie stable, et je pourrai alors achever mon mandat la conscience tranquille. Ceci m'amène au dernier point que je souhaitais aborder. Comme vous le savez tous, mon mandat expire en juillet prochain. Cela a été un grand honneur et un formidable défi pour moi de diriger cette institution durant ces cinq dernières années. Je sais que ça a également été, pour dire le moins, un grand défi de travailler avec moi! Mais, sérieusement, je suis fière de ce que nous avons accompli ensemble.

Je sais que je laisserai mon successeur entre d'excellentes mains, celles d'un personnel dévoué et professionnel. J'ai à cet égard le plaisir d'annoncer à ceux d'entre vous qui n'ont pas encore eu le plaisir de le rencontrer, que le FEM a un nouveau directeur général adjoint, en la personne de M. André Laperrière. Vous aurez l'occasion de mieux le connaître cette semaine, et je suis persuadée que vous lui réserverez un accueil chaleureux au sein de la famille du FEM.

Donc, demain matin à 8 heures, vous vous réunirez à huis clos pour prendre connaissance du compte rendu du Comité de sélection et d'évaluation, qui, entre autres, vous communiquera les fonctions et attributions d'un nouveau directeur général et le cahier des charges du cabinet de recrutement qui sera retenu pour aider dans le processus d'identification du prochain DG du FEM. Vous serez priés d'examiner ces termes de référence et de formuler des avis par écrit à l'issue de cette réunion, afin que nous soyons prêts à lancer la recherche en novembre prochain.

Enfin et c'est mon dernier point, ma voisine et mon amie Brennan qui m'a accompagnée pendant l'aventure du FEM ces 5 dernières années va nous quitter cet été pour réintégrer le PNUE à Nairobi. C'est pour moi une perte immense et le FEM ne sera plus le même pour moi sans sa présence amicale. Je dirai même

protectrice à mon égard. Je suis sure que vous lui témoignerez cette semaine vos sentiments de gratitude pour la façon dont elle a assuré la tenue des ces conseils.